

Fiche technique Saut en hauteur

Nombre	Matériel	Nombre	Personnes
2	Poteaux (sans curseur)	1	Chef d'installation
2 - 3	Barre transversale, voir point 7	1	Noter les résultats
1	Tapis de réception minimum 5m x 3m x 0.7m	2	Remettre la barre
1	Toise minimum 2.5 m	1	Maniement du tableau
1	Sous-main et crayon		
1	Minuterie (aux championnats et meeting A+B)		
1	Tableau (aux championnats et meetings A+B)		
1	Chaise / table / parasol (év. tente)		
1 de chaque	Drapeau blanc, jaune et rouge		
1-2	Manche à air avec banderole		
	Matériel pour marquer l'élan (par ex. : ruban adhésif)		

1. Dispositions générales

- Avant le début du concours, chaque concurrent peut faire au moins deux sauts de réglage sur l'emplacement de compétition ; les sauts de réglage se font toujours sous la surveillance des juges.

Explication : Le chef de concours fixe le nombre de sauts permis.

- Selon IWR 25.3.1 un athlète peut utiliser une ou deux marques, afin de l'aider dans sa course d'élan et son appel.
- Si le concours a commencé, les concurrents n'ont plus le droit d'utiliser la piste d'élan ou la zone de saut pour s'exercer.
- Une ou plusieurs manche(s) à air devrai(en)t être installée(s) à un endroit approprié dans toutes les épreuves de saut, pour indiquer à l'athlète la direction et la force approximatives du vent.

2. Déroulement de l'épreuve

- Il faut accorder des sauts d'essai aux participants/es (voir 'dispositions générales').
- Quelques minutes avant le début du concours, procéder à l'appel. Lire les noms des concurrents/es dans l'ordre tiré au sort, demander en même temps la hauteur initiale et la noter sur la feuille de concours. Annoncer ensuite la hauteur initiale et les hauteurs suivantes (généralement définies au préalable par l'organisateur ou dans les directives techniques).
- Poser la barre à la hauteur initiale, remesurer de manière précise (perpendiculairement à partir du sol jusqu'au bord supérieur de la barre se trouvant le plus près du sol, ajuster seulement à des centimètres entiers). Distance de la barre aux poteaux (= 1 cm des deux côtés). Chaque fois que la hauteur change, il faut résumer de manière précise. Il faut un espace d'au moins 10 cm entre les poteaux et le tapis de réception. Chaque hauteur doit être remesurée après ajustement.

Conseil : Placer un juge à chaque poteau ; ils sont responsables de l'ajustement de la hauteur, un autre juge contrôle la hauteur au milieu à l'aide de la toise.

Remarque : en concours multiple, les directives FSG de l'athlétisme de société peuvent être appliquées.

- La règle selon laquelle le concours est organisé, doit être mentionnée dans la publication et les directives techniques.
- Appeler le/la premier/ère sauteur/euse et le/la suivant/e par ex. « Müller - se prépare Meier ». Durée de l'essai 60 sec.
- Surveiller l'exécution correcte du saut en l'espace de 60 secondes (exceptions : voir temps accordé pour un essai, Pt 5).

- Noter le résultat obtenu sur la feuille de concours.

-1 = DNS, (did not start) -2 = DNF, (did not finish) -3 = DQ, (disqualified) -4 = NM, (no mark)
 -5 = r, (retired from competition) – = pas sauté (renonce) X = saut manqué O = hauteur franchie

Höhe	1.75	1.80	1.85	1.90	1.93	1.96	1.99	2.01	2.03	2.05	2.
	2.09	2.11									
122	Hanspeter Muster		1.80		97	SUI	Lausanne sports athlétisme				
Resultat	–	XO	O	XO	–	XO	–	XXO	XO	XXO	X
	XXO	XXX									

La hauteur initiale personnelle peut par ex. être notée à côté du nom !

En cas de disqualification ou d'interruption prématurée du concours, il faut noter la remarque correspondante sur la feuille de concours.

- Si un athlète renonce à un essai à une certaine hauteur, il/elle n'a plus le droit de sauter encore une fois cette hauteur.

Commentaire : Si un athlète ne veut pas effectuer le premier essai à une certaine hauteur, il ne pourra continuer le concours qu'à la hauteur supérieure suivante. Au saut en hauteur un renoncement ne se rapporte pas à un seul essai, mais à une hauteur. Si, pour une raison quelconque, un/e athlète n'est pas présent/e au premier essai à une certaine hauteur, cela sera considéré comme renoncement. Par conséquent il ne pourra continuer le concours qu'à la hauteur supérieure suivante.

3. Essais nuls

Un essai est considéré comme nul ou faux si,

- l'appel a été pris des deux pieds,
- la barre tombe des taquets,
- le sol ou le tapis de réception est touché au-delà des poteaux ou de la ligne zéro avec une partie quelconque du corps, sans franchir la barre,
- la barre ou les parties verticales des poteaux sont touchées pendant l'élan, sans sauter.

Un essai n'est pas considéré comme nul si,

- la barre tourne par l'intervention de l'athlète pendant le saut et reste sur les taquets sur un autre côté que la surface d'appui usuelle (voir dessin de la page suivante « barres transversales / taquets »).

4. Règles générales

- Le jury du concours peut permettre à un athlète, inscrit à une épreuve de course ou de lancer (se déroulant simultanément), d'effectuer les essais dans un autre ordre, que celui prévu par le tirage au sort. Dans ces conditions un athlète ne peut toutefois effectuer qu'un seul essai par passage (on ne peut pas rattraper les essais manqués ; reprise à la rigueur seulement à la hauteur suivante, si pas présent au premier passage).
- Il faut utiliser le matériel de marquage approprié mis à disposition par l'organisateur. Il sert à marquer le départ de l'élan et le point d'appel. S'il n'y a pas de matériel de marquage à disposition, il sera permis d'utiliser du ruban adhésif, mais pas de craie ni de substances semblables.
- Les 15 dernières secondes du temps restant pour effectuer un essai, doivent être signalées à l'athlète avec le drapeau jaune.
- Après trois essais nuls de suite à n'importe quelle hauteur, le/la sauteur/euse est éliminé/e. Après un ou deux essais nuls, il/elle peut renoncer au deuxième ou troisième essai à cette hauteur et l'effectuer à la prochaine hauteur ; dans un tel cas il n'est après coup plus permis de sauter à la hauteur à laquelle on a renoncé. Un renoncement doit être noté par un trait (voir aussi Pt. 2 au-dessus).

Précision : en concours la barre transversale peut à la rigueur être placée à une hauteur limite pour une qualification internationale (aussi hauteur de record CH / RE / RM), quand les hauteurs de saut prescrites n'incluent pas cette hauteur.

5. Retardement et temps d'essai

Le/la concurrent/e qui retarde sans raison son essai lors d'un concours technique est personnellement responsable, si l'essai lui est interdit et s'il est verbalisé comme nul. Il incombe au juge du concours

resp. juge-arbitre de décider si au vu des circonstances il y a retardement infondé. Le juge responsable du concours montre au concurrent que tout est prêt et que le compte à rebours de son essai a commencé. Si le concurrent décide ensuite de ne pas effectuer l'essai, il faudra le verbaliser comme essai nul à la fin du temps imparti fixé. Si le temps accordé prend fin **après** le début de l'essai, l'essai doit être jugé.

Explication : Avant le début du concours, il faut annoncer aux concurrents comment le début du temps d'essai est signalé (appel, dossard, fanion e.a.) et que tout est prêt. Le concurrent doit annoncer un renoncement à un essai avant ce signe.

Les **15 dernières secondes** du temps d'essais sont toujours **signalées** avec le drapeau jaune.

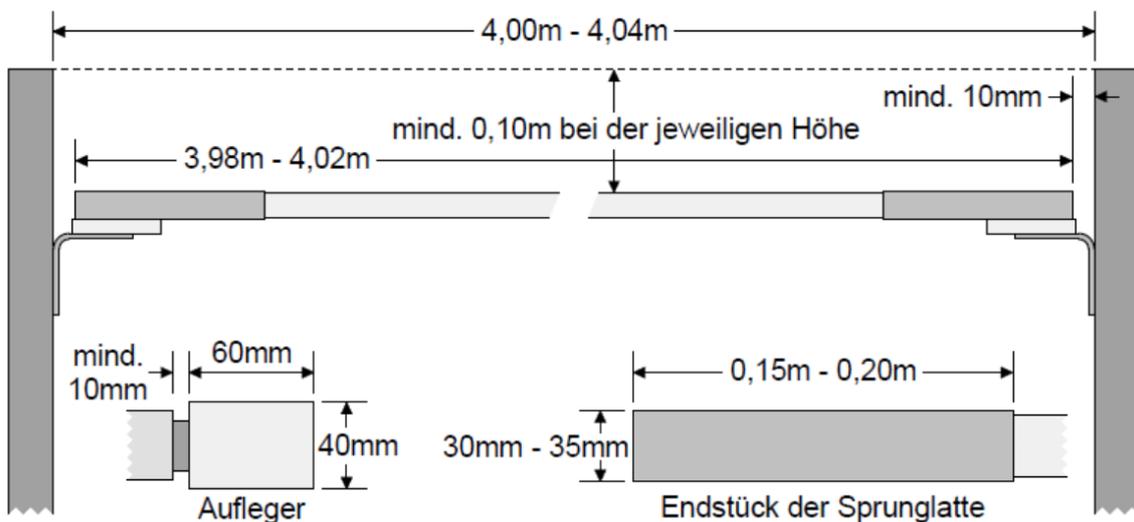
Les temps d'essai suivants sont valables pour :

Nombre de concurrents encore en lice	Épreuves simples	Épreuves de concours multiple
Plus de trois	60 sec	60 sec
Deux ou trois	90 sec	90 sec
Un	180 sec	120 sec
Essais à la suite	120 sec	120 sec

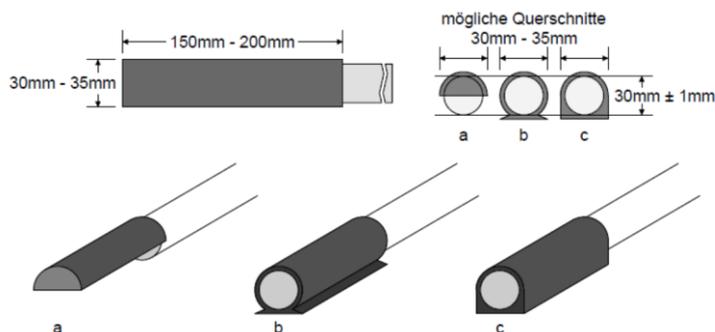
Remarque : Barrage au saut en hauteur/à la perche lors de championnats = voir fiche technique « Barrage » !

6. Barres transversales / taquets, mesures des barres transversales et installation de saut en hauteur

6.1 Barre transversales / taquets



6.2 Mesures des barres transversales



6.3 Installation de saut en hauteur

Aufsprungmatte:
Mind. 5m lang, 3m breit,
0,70m hoch.
Bei Veranstaltungen nach
Regel 1.1a, b, c, e und f
mind. 6m lang, 4m breit.

